

**DEPARTEMENT : MAYENNE
REPUBLIQUE FRANCAISE**

**N° 2026-07
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE**

Séance du 03 mars 2026

Nombre de membres afférents au CM	: 15	Date d'affichage de la convocation	: 25 février 2026
En exercice	: 14	Date de convocation	: 25 février 2026
Qui ont pris part	: 11	Date d'affichage de la délibération	: 04 mars 2026
Pouvoirs :	: 00		

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. LEVEQUE André, Mme CHANGEON Julie, M. GESLIN Dominique, Mme BETTON Yolande, Mme HELARD Emilienne, Mme PICHARD Ludivine, M. FAUCON Jérémy et M. GUESDON Bertrand.
Arrivée tardive à 20h55 de M. HIGNET François qui ne prendra part au vote.
Absents excusés : Mme GARNIER-MONSALLIER Annie et M. NEEL Julien.
M. André LEVEQUE a été nommé secrétaire de séance.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2025 COMMUNE ET EAU

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2025.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

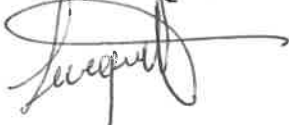
Considérant l'exactitude des comptes,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Secrétaire de Séance,
André LEVEQUE**



**Fait à PARIGNÉ SUR BRAYE
et délibéré le 03 mars 2026**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN**



DEPARTEMENT : MAYENNE
REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026-08
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 03 mars 2026

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 25 février 2026**
Qui ont pris part : 10 **Date de convocation : 25 février 2026**
Pouvoirs : 00 **Date d'affichage de la délibération : 04 mars 2026**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. LEVEQUE André, Mme CHANGEON Julie, M. GESLIN Dominique, Mme BETTON Yolande, Mme HELARD Emilienne, Mme PICHARD Ludivine, M. FAUCON Jérémy et M. GUESDON Bertrand.

Arrivée tardive à 20h55 de M. HIGNET François qui ne prendra part au vote.

Absents excusés : Mme GARNIER-MONSALLIER Annie et M. NEEL Julien.

M. André LEVEQUE a été nommé secrétaire de séance.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2025 EAU

Monsieur le Maire présente et commente le compte administratif 2025 du budget « eau » :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25.03.2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 du service d'eau ;

Vu les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice ;

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des comptes de l'exercice 2025 du Budget service eau ;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de l'Adjointe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte et approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du service eau de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

SERVICE EAU - ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	4347.34	19 046.22
Recettes	13 489.77	8305.92
Excédent 2025	9142.43	
Déficit 2025		- 10 740.30
Résultat reporté 2024 Part affectée à l'investissement 2025	+ 43 091.61	+ 70 418.24
Résultat de clôture 2025	+ 52 234.04	+ 59 677.94

Secrétaire de Séance,
André LEVEQUE



Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 03 mars 2026
Pour copie conforme,
L'adjointe au Maire
Danielle FOUILLET



**DEPARTEMENT : MAYENNE
REPUBLICQUE FRANCAISE**

**N° 2026-09
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE**

Séance du 03 mars 2026

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 25 février 2026**
Qui ont pris part : 10 **Date de convocation : 25 février 2026**
Pouvoirs : 00 **Date d'affichage de la délibération : 04 mars 2026**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. LEVEQUE André, Mme CHANGEON Julie, M. GESLIN Dominique, Mme BETTON Yolande, Mme HELARD Emilienne, Mme PICHARD Ludivine, M. FAUCON Jérémy et M. GUESDON Bertrand.
Arrivée tardive à 20h55 de M. HIGNET François qui ne prendra part au vote.
Absents excusés : Mme GARNIER-MONSALLIER Annie et M. NEEL Julien.
M. André LEVEQUE a été nommé secrétaire de séance.

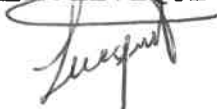
VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2025 COMMUNE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25.03.2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune,
 Vu les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,
 Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des comptes de l'exercice 2025 du Budget communal.
 Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de l'Adjointe,
 Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte et approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la Commune de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

COMMUNE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	161 510.43	493 070.21
Recettes	90 293.13	606 329.78
Excédent 2025		113 259.57
Déficit 2025	- 71 217.30	
Résultat reporté 2024	+ 104 265.07	+ 57 674.67
Part affectée à l'investissement 2025		
Résultat de clôture 2025	+ 33 047.77	+ 170 934.24

Secrétaire de Séance,
André LEVEQUE



Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 03 mars 2026
Pour copie conforme,
L'adjointe au Maire
Danielle FOUILLET



DEPARTEMENT : MAYENNE
REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026-10
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 25 février 2026**
Qui ont pris part : 12 **Date de convocation : 25 février 2026**
Pouvoirs : 00 **Date d'affichage de la délibération : 04 mars 2026**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. LEVEQUE André, Mme CHANGEON Julie, M. GESLIN Dominique, Mme BETTON Yolande, Mme HELARD Emilienne, Mme PICHARD Ludivine, M. FAUCON Jérémy et M. GUESDON Bertrand.

Arrivée tardive à 20h55 de M. HIGNET François qui prend part au vote.

Absents excusés : Mme GARNIER-MONSALLIER Annie et M. NEEL Julien.

M. André LEVEQUE a été nommé secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 - BP COMMUNE

Le compte administratif 2025 présente un excédent d'investissement de **33 047.77 €** et un excédent de fonctionnement de **170 934.24 €**.

Section investissement	
Report de résultat	104 265.07 €
Déficit au budget 2025	-71 217.30 €
Résultat investissement 2025	33 047.77 €
Restes à réaliser 2025	0
Excédent au budget 2026	33 047.77 €
Section fonctionnement	
Report de résultat	57 674.67 €
Excédent au budget 2025	113 259.57 €
Résultat fonctionnement 2025	170 934.24 €
Affectation 1068 obligatoire au budget 2026	0 €
Excédent au budget 2026 après affectation obligatoire	170 934.24 €

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De reporter l'excédent d'investissement au 001 « Excédent antérieur reporté » pour la somme de 33 047.77 € en section d'investissement recettes ;**
- **De ne pas porter de somme pour le budget 2025 au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement recettes ;**
- **De reporter au 002 « Excédent antérieur reporté » la somme de 170 934.24 € en section fonctionnement recettes.**

Fait à PARIGNE SUR BRAYE

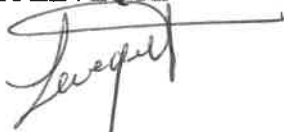
et délibéré le 03 mars 2026

Pour copie conforme,

Le Maire,

Daniel DOYEN

Secrétaire de Séance,
André LEVEQUE




**DEPARTEMENT : MAYENNE
REPUBLICQUE FRANCAISE**

**N° 2026-11
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE**

Séance du 03 mars 2026

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 25 février 2026**
Qui ont pris part : 12 **Date de convocation : 25 février 2026**
Pouvoirs : 00 **Date d'affichage de la délibération : 04 mars 2026**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. LEVEQUE André, Mme CHANGEON Julie, M. GESLIN Dominique, Mme BETTON Yolande, Mme HELARD Emilienne, Mme PICHARD Ludivine, M. FAUCON Jérémy et M. GUESDON Bertrand.

Arrivée tardive à 20h55 de M. HIGNET François qui prend part au vote.

Absents excusés : Mme GARNIER-MONSALLIER Annie et M. NEEL Julien.

M. André LEVEQUE a été nommé secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 - BP SERVICE EAU

Le compte administratif 2025 présente un excédent d'investissement de **52 234.04 €** et un déficit de fonctionnement de **59 677.94 €**.

Section investissement	
Report de résultat	43 091.61 €
Excédent au budget 2025	9 142.43 €
Résultat investissement 2025	52 234.04 €
Excédent reporté au budget 2026	52 234.04 €
Section fonctionnement	
Report de résultat	70 418.24 €
Déficit au budget 2025	- 10 740.30 €
Résultat fonctionnement 2025	59 677.94 €
Excédent au budget 2026 avant affectation obligatoire	59 677.94 €
Affectation 1068 obligatoire au budget 2026	0

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De reporter au 001 « Excédent antérieur reporté » la somme de 52 234.04 € en section d'investissement recettes ;
- De reporter au 002 « Excédent antérieur reporté » la somme de 59 677.94 € en section de fonctionnement recettes.

Secrétaire de Séance,

André LEVEQUE



Fait à PARIGNE SUR BRAYE

et délibéré le 03 mars 2026

Pour copie conforme,

Le Maire,

Daniel DOYEN

